



Charte de l'Ecole de Massage WMS
« L'art de l'écoute et du don dans les mains »

La présente charte définit les engagements de l'école WMS vis-à-vis de ses étudiants et de ses formateurs et réciproquement.

Engagements de l'école

- L'école WMS s'engage à offrir à ses étudiants les cours les plus appropriés à la profession de masseur professionnel en prenant en compte le contexte évolutif du marché, des lois, des connaissances scientifiques et des techniques thérapeutiques.
- Dans le souci de qualité de son enseignement, l'école WMS n'accepte pas plus de 16 élèves par année de formation.
- L'école WMS s'engage à proposer à ses étudiants des cours donnés par des formateurs qualifiés et expérimentés, qui s'engagent vis-à-vis de l'école, à se tenir informés des dernières études sur leur domaine respectif et/ou dans le domaine andragogique.
- L'école WMS s'engage à mettre à disposition des formateurs tout le matériel didactique nécessaire à l'excellence de l'enseignement.
- L'école WMS s'engage à promouvoir la profession de masseur thérapeutique au mieux dans le respect des exigences cantonales et fédérales. WMS s'engage notamment à participer aux travaux liés à la reconnaissance du métier de masseur thérapeutique.
- L'école WMS s'engage à permettre et à faciliter l'inscription et l'admission de ses futurs étudiants diplômés auprès des instances administratives et des assurances complémentaires, notamment en leur fournissant tous les documents administratifs nécessaires.
- L'école WMS s'engage à fournir, dans la mesure du possible, un stage de 50 heures minimum à tout étudiant ayant réussi les examens finaux de 1^{ère} année.
- Le diplôme de masseur thérapeutique (méthode 33 du RME) est délivré à l'étudiant ayant réussi aux examens finaux de seconde année.



- L'école WMS s'engage à mettre en place un suivi de la qualité de ses cours et de son offre de formation, en mettant en place des mesures d'évaluations.

Engagements de l'étudiant

- L'étudiant admis à l'école WMS s'engage à respecter les présents contrat et règlement intérieur qu'il a signé avec l'école. Il s'engage notamment à suivre les cours avec assiduité et à être à jour financièrement.
- Le matériel didactique (polycopiés, communication via internet, cours sur support informatique, techniques de massage) reste la propriété exclusive de l'école WMS et ne doit en aucun cas être divulgué à une personne externe à l'école.
- L'étudiant s'engage à respecter ses camarades et les professeurs, et à contribuer à l'harmonie du groupe pour faciliter le transfert des connaissances. L'étudiant doit veiller à ne pas nuire, par son attitude, au bon déroulement des cours. Il doit notamment respecter les horaires fixés.
- L'étudiant s'engage à travailler dans un esprit de solidarité et de partage des informations au sein de l'école. Il s'engage également à fournir un travail personnel conséquent pour lui permettre d'intégrer les connaissances apprises.
- L'étudiant s'engage à faire part aux formateurs ou à la direction, de toute information, générale ou personnelle, permettant d'adapter ou d'ajuster le transfert des connaissances et d'appliquer, si besoin, une action corrective dans un souci d'amélioration de la qualité de l'offre de formation.



Engagements du formateur

- Le formateur s'engage à respecter le cahier des charges qu'il a signé avec l'école WMS.
- Le formateur s'engage notamment à transmettre les connaissances telles que définies dans l'offre de formation de WMS.
- Le formateur s'engage à s'impliquer dans la définition et l'amélioration de l'offre de formation ainsi que des stratégies d'apprentissage. Il soutient l'école dans l'atteinte de ses objectifs institutionnels.
- Le formateur s'engage à prendre connaissance du contexte professionnel de l'offre de formation afin d'adapter et d'ajuster son cours au métier de masseur thérapeutique.
- Le formateur s'engage à faire remonter toute information, d'ordre individuel ou général, à la direction de l'école ou au responsable pédagogique afin de permettre une évaluation et une action adaptative ou corrective dans un souci d'amélioration de la qualité de l'offre de formation.
- Le formateur s'engage à évaluer régulièrement la qualité du transfert des connaissances à travers la mise en place de contrôles continus.
- Le formateur s'engage à organiser et à participer aux examens finaux et à corriger la matière qui lui est propre.

Valeurs institutionnelles

- Chacun (direction, formateurs, apprenants) s'engage à appliquer les valeurs de l'école qui sont :

respect
tolérance
humilité
écoute
service et disponibilité